



CCAS DE DRAP

# SEJOUR DANS LE JURA 2023

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_ N° de Sécurité Sociale \_\_\_\_\_

### Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_ Lien de parenté \_\_\_\_\_

### Situation fiscale

Etes-vous imposable ?

Oui

Non

Si non, merci de faire parvenir la copie de votre dernier avis d'imposition

### Fiche Sanitaire

Nom et coordonnées du médecin traitant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Précisions (allergies, autres ?) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Réglement

Le tarif du séjour est variable selon le nombre de participants, à savoir 652€ sur une base de 35 personnes. L'échelonnement suivant est proposé :

- Un premier chèque d'un montant de 231€ par personne - encaissable au mois d'avril
- Un deuxième chèque d'un montant 231€ - encaissable au mois de mai
- Un troisième chèque en fonction du tarif définitif - encaissable au mois de juillet

Le tarif comprend :

- la pension complète du samedi 3 au soir au panier repas du samedi 9 septembre,
- l'hébergement : base double standard
- le ménage de fin de séjour
- les animations et activités au sein du Village Club
- l'accès libre au spa
- les excursions (avec accompagnateur), visites et repas au restaurant prévus au programme
- la taxe de séjour,
- le trajet en autocar tourisme,
- l'assurance annulation et rapatriement

les personnes non imposables, éligibles à la subvention ANCV bénéficieront d'une réduction sur le prix du voyage.

**Le règlement s'effectue uniquement par chèque à l'ordre du "Trésor Public".**

\_\_\_\_\_

## **Annulation**

- En cas d'annulation 60 jours avant la date du départ et sur présentation d'un justificatif, l'assurance "annulation-assistance rapatriement, interruption de séjour" comprise dans le forfait du séjour vous permet d'être remboursé d'éventuels frais d'annulation de la part de Miléade. Néanmoins, cette assurance ne comprend pas les frais de trajet. Si un trop grand nombre d'annulations devait être réalisé des frais pourraient être demandés aux personnes concernées.
- En cas d'annulation 15 jours avant le départ minimum, les chèques de paiement seront rendus en l'état.
- En cas d'annulation entre 14 et 1 jours avant le départ, un dédomagement de 3% de la somme versée sera demandé
- En cas d'annulation le jour du départ, un dédomagement de 7% de la somme versée sera demandée.

Si toutefois le voyage devait être annulé par les organisateurs, les chèques de paiement seront rendus en l'état.

## **R.G.P.D**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Robert NARDELLI, Président du C.C.A.S de Drap, pour les besoins inhérents au bon fonctionnement du service public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Le Centre Communal d'Action Sociale de Drap ainsi que la Direction Générale des Services de la Mairie de Drap. Les données sont conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

## **Autorisation de droits à l'image**

Je soussigné.e ....., autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) la diffusion et la publication de photographies, de vidéos ou d'enregistrements pris lors du séjour dans le Jura du 2 au septembre 2023. La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à Drap, le

Signature